

■ **Société coopérative de construction radicale Thurlings**, à Grolley, CH-217-0150220-7, achat d'appartements à des prix modérés, etc. (FOSC du 14.04.1992, p. 1678). La société est déclarée dissoute d'office en vertu de l'article 88a ORC. Nouvelle raison sociale: **Société coopérative de construction radicale Thurlings en liquidation**. Liquidateurs: Chardonnens Guy, Kocher Hans, Lehmann Marcel et Lehmann Thérèse, membres du comité inscrits, nommés liquidateurs, tous quatre avec signature collective à deux. La société n'a pas d'adresse de liquidation.

Journal no 5247 du 21.12.2005  
(03169864 / CH-217.0.150.220-3)